

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 06-443-1933 portant modification à l'article 149 du décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies.

n° 06-443-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 octobre 1933

Numéro JO
n° 443 du 31/10/1933

Date du numéro
31 octobre 1933

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 6 septembre 1933, portant modification à l'article 149 du décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies, inséré au Journal officiel de la République française des 11 et 12 septembre 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 6 septembre 1933 susvisé, portant modification à l'article 149 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.